

**AIGONDIGNE**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 26
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

**DEL 2020\_078**

**Date de convocation :**

**Le 2 septembre 2020**

**Date d'affichage :**

**Le 2 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriaux Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa  
BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAUT Evelyne

Excusé(e)(s) : FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

Fait à Aigondigné,  
Le 8 septembre 2020  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Délibération 2020\_078 : FINANCES**

***Objet : Demande de subvention au titre du plan de relance du Département 1000 chantiers***

Madame Le Maire rappelle la volonté de la commune de participer au plan de relance du département. La commune a donc déjà déposé deux chantiers. Elle souhaite en déposer un 3<sup>ème</sup> pour des travaux de busage et d'avaloirs.

Le coût prévisionnel des travaux serait de 6 360 € HT.  
Le financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Busage 6 360 € HT	Département dispositif soutien à l'investissement local : 3 180 € Autofinancement : 3180 €
TOTAL : 6 360 € HT	TOTAL : 6 360 € HT

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- sollicite le département au titre de son plan de relance intitulé « 1000 chantiers » pour de travaux de voiries busage et avaloirs
- adopte le plan de financement ci-dessus
- dit que les crédits sont inscrits au budget

**Le Maire,  
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.